

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0007507

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1735 Société : R.A.M.

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : A.N.R.A.NI Bouchaib

Date de naissance : 02/06/1951

Adresse : 137, lot Haj Fateh N° 5, ouffa

Tél. 06.66.19.86.21 Total des frais engagés : 667,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Centre de Néphrologie et  
Hémodialyse de l'oriental  
Dr Hassane JERMOUMI  
6, Bd. Allal Ben Abdellah - OUJDA  
Tél. : 05 36 70 00 10**

Date de consultation : 29 juil. 2022

Nom et prénom du malade : Annam Bouchaib

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Tombalgie signes

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 02/07/2022 Le 29 juil. 2022

Signature de l'adhérent(e) : Annam Bouchaib

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			250.00	<i>Centre de Nephrologie et Hémodialyse de l'oriental Dr Hassane JE 6 Bd. Allal Ben Abdellah 00JDA Tél : 05 36 70 00 10</i>
29/07/2022	C2			

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE HASSANE BEKKAL BP 100 ALIZIENNE Lot num: 809 Lotis Essaouira Tél: 0536 51 06 48 INPS: 082092800</i>	29-07-29	41700

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

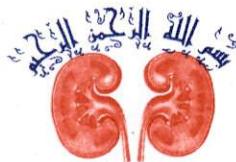
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A coordinate system is overlaid with points H (top), G (right), D (left), and B (bottom).				

# مركز أمراض الكلى والتصفية الدموية الشرق

## Centre de Néphrologie et d'Hémodialyse de l'Oriental

Dr. Hassane JERMOUMI

Spécialiste en Néphrologie  
et Hémodialyse



الدكتور حسن جرمومي

اختصاصي في أمراض الكلى

والكلية الاصطناعية

Oujda, le ..... 29 JUIL. 2022 وجدة، في

Mr. Amrani Bouchareb.

89,00

- Celebrex

Lot. 1000019  
Exp. 02/2024  
P.P.V : 89,00

180,00

- Simovix  
Leppix 250

LOT  
L0000026  
EXP 02/2024  
P.U.D 180.000DH

99,00

- Pixil forte  
1 pte/la

Lot/A consommer  
de pr X1019 0123  
REF. 317MA  
LOT PER.  
Prix 99,00

49,00

- Beluna 30

LOT :  
EXP :  
PPV : 96,00

PHARMACIE NAWLAN MARCHAT  
DE KHALIFI Bekkaye  
Lotis Essalam Lot num: 869  
Tél: 0536 51 06 48  
N° 0536 2092800

Centre de  
Hémodialyse

Dr. Hassane Jermoui  
Bd. Allal Ben Abdellah - Oujda - Tél: 0536 70 00 10

6، شارع علال بن عبد الله - وجدة - الهاتف: 05 36 70 00 10 - الفاكس: 05 36 70 17 00  
6,Bd. Allal Ben Abdellah - Oujda - Tél: 05 36 70 00 10 - Fax: 05 36 70 17 00